



**Marché public de Prestations Intellectuelles
Marché à procédure adaptée
(Article 28 du Code des Marchés)**

**Volet agriculture / forêt
pour la révision du SCoT du Pays de Brest**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Pôle métropolitain du Pays de Brest
9, rue Duquesne – BP 61321 – 29213 Brest Cedex 1
Téléphone : 02 98 00 62 30 – Télécopieur : 02 98 43 21 88
contact@pays-de-brest.fr
www.pays-de-brest.fr

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION DU PROJET

- 1.1 – Contexte territorial
- 1.2 – Contexte réglementaire
- 1.3 – Le SCoT du Pays de Brest et les objectifs de révision
- 1.4 – Territoire concerné

2 - MISSIONS DU PRESTATAIRE

- 2.1 – Phase 1 : Diagnostic et prospective
- 2.2 – Phase 2 : Définition des espaces agricoles à enjeux et d'une stratégie foncière
- 2.3 – Organisation de la concertation des phases 1 et 2

3 – DURÉE DU MARCHÉ ET EVALUATION DU NOMBRE DE REUNIONS

- 3.1 – Durée du marché
- 3.2 – Evaluation du nombre de réunions

4 - LIVRABLES

- 4.1 – Supports de rendu des études
- 4.2 – Supports de présentation des études en réunion

5 - ACCOMPAGNEMENT DE LA PRESTATION

- 5.1 – Suivi et pilotage de la prestation
- 5.2 – Confidentialité

ANNEXES

- Annexe 1 : documents et acteurs ressources (non exhaustive)
- Annexe 2 : calendrier prévisionnel du SCoT

1 – PRÉSENTATION DU PROJET

Les missions décrites dans le présent cahier des charges s'inscrivent dans le cadre de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Brest engagée par délibération du comité syndical du pôle métropolitain du Pays de Brest du 17 décembre 2014. Cette révision est appelée à répondre aux objectifs que se sont donnés les élus et à intégrer les exigences législatives récentes.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest est en charge de la révision du SCoT, en lien étroit avec les intercommunalités et l'agence d'urbanisme (ADEUPa).

1.1 - Contexte territorial

Le Pays de Brest est situé dans le département du Finistère, à la pointe nord-ouest de la Bretagne. Il tient une place majeure dans l'équilibre régional breton par son poids démographique, son niveau d'équipements et son dynamisme économique. Composé de 89 communes, il est structuré autour de la ville de Brest et de son aire urbaine qui représente la deuxième aire urbaine bretonne derrière celle de Rennes.



Le pôle métropolitain du Pays de Brest est le fruit de cette consolidation des coopérations et de la solidarité entre les sept intercommunalités qui le composent :

- Brest métropole : 206 893 habitants¹
- Communauté de communes du Pays des Abers : 39 742 habitants
- Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon : 16 884 habitants
- Communauté de communes du Pays d'Iroise : 46 118 habitants
- Communauté de communes du Pays de Lesneven-Côte des Légendes : 27 298 habitants
- Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas : 46 622 habitants
- Communauté de communes de l'Aulne Maritime : 7 594 habitants

Le Pays de Brest affiche ainsi la réalité d'un bassin de vie dynamique près de 400 000 habitants sur 169 000 hectares.



Le Pays de Brest correspond à l'espace du marché du travail, à l'espace d'attraction du commerce et au bassin d'habitat. Il est un espace à la fois métropolitain et urbain, littoral et agricole, où la question de la **consommation d'espace et de la pression foncière est majeure**.

Enjeux du territoire

- ✓ Un espace métropolitain accessible et attractif

Renforcer l'attractivité du territoire est l'un des principaux défis auquel est confronté le Pays de Brest car il impacte sa dynamique de développement (économique, environnemental et social) et son rayonnement. Son éloignement géographique ainsi qu'un déficit d'image à l'extérieur du Pays de Brest contribuent notamment à freiner l'arrivée de nouvelles populations et de nouveaux actifs. Le territoire se doit ainsi de **relever le défi majeur de l'attractivité en contournant l'obstacle de sa situation périphérique**.

Consolider son attractivité implique à la fois des **facteurs de compétitivité** : environnement économique, scientifique, humain (population active nombreuse, jeune et formée) et des **facteurs d'urbanité** (qualité de vie et de ville, accessibilité, densité des services, prestations culturelles et sociales). Développer et conforter ces facteurs implique de **poursuivre les dynamiques collectives actuellement en cours au sein du Pays de Brest** (SCoT, GIZC, promotion touristique, cadre de vie...) afin de valoriser et de promouvoir une vision partagée du territoire.

- ✓ Un territoire innovant, diversifié et singulier

La mondialisation et la libéralisation des échanges induisent un contexte économique de plus en plus concurrentiel. Dans **une économie locale traditionnellement structurée autour des industries militaires et navales et où l'agriculture et l'agro-alimentaire tiennent une place**

1. Population municipale en 2011, INSEE RGP.

importante, ces évolutions ont incité le bassin d'emploi du Pays de Brest à se diversifier. Les activités économiques rurales ont ainsi profité de la **périurbanisation de l'emploi en Pays de Brest**, qui s'est accentuée dès les années 1990 avec le développement des équipements, des axes routiers et des zones d'activités économiques (48% des emplois du Pays de Brest se situent, en 2013, dans les espaces économiques), pour accueillir de nouvelles activités (tertiaire, industrie, activités de construction...).

Le Pays de Brest **a su miser sur la matière grise, une offre de formation importante et l'innovation** (fortes compétences liées aux TIC : santé, e-éducation, 3D...) pour asseoir son développement économique. Il dispose, par ailleurs, **d'atouts considérables en matière de ressources naturelles**, de compétences et de savoir-faire dans le domaine des sciences et des technologies marines qui lui confèrent une vocation économique singulière.

Les normes environnementales évoluent et incitent les activités productives à se renouveler. Une modernisation des économies liées à la mer et à l'agriculture s'est ainsi engagée et doit être confortée.

- ✓ Un espace métropolitain durable et préservé

Le Pays de Brest est soumis à des enjeux de préservation de ses ressources qui l'invite à **repenser ses stratégies de développement afin de minimiser l'impact des activités humaines sur l'environnement** et de rationaliser les consommations (d'espace, d'énergie, d'eau...).

La qualité de l'environnement et du littoral est un élément central de l'image d'un territoire et de son cadre de vie. Dans cette optique, la question de **l'amélioration de la qualité de l'eau est primordiale**. Mais elle n'est pas la seule. La **réduction de la consommation d'espace** répond au souci de préservation des espaces naturels et agricoles mais également de **réduction de la consommation d'énergie** et de développement de la mobilité durable. L'extension des zones d'habitat et la dissociation des lieux habitat / emploi sont difficilement compatibles avec un modèle vertueux qui veut engager une réduction significative des déplacements motorisés.

Problématiques agricoles et forestières

La filière agricole dans le Pays de Brest occupe 55 % de l'espace, compte 1 900 exploitations² et 5 800 emplois³ :

- Les productions laitières, porcines et maraichères sous serre en constituent les points forts.
- Les fermes biologiques représentent 6,5 % du nombre d'exploitations, avec une prédominance du maraîchage (fruits et légumes).
- Les activités en circuits courts représentaient, en 2013, 9 % des exploitations agricoles du territoire⁴ et 39 % du total des installations aidées en Pays de Brest⁵ (28 % en Finistère).
- Face à la pression urbaine, les surfaces disponibles pour l'agriculture s'érodent régulièrement (- 13 % en 30 ans) et sont variables suivant les territoires : -5% dans les communes rurales, -34 % dans l'espace péri-urbain et -19 % dans les zones littorales⁶.

2. Chambre d'agriculture du Finistère d'après MSA Armorique 2013.

3. INSEE, RP 2010.

4. Enquête réalisée en 2013 par la Chambre d'agriculture et la Maison de la Bio du Finistère.

5. Chambre d'agriculture du Finistère.

- Les exigences environnementales engagent à une préservation à long terme de la qualité de l'eau et des milieux naturels.
- Des enjeux de transmission : 24 % des chefs d'exploitations agricoles du Pays de Brest partiraient à la retraite d'ici 2020⁷.

Le PADD du SCoT approuvé a identifié **trois espaces au sein du territoire agricole du Pays de Brest** :

- Un vaste espace agricole où le modèle intensif domine, comprenant le cœur du Bas-Léon et les plateaux au Sud de l'Elorn.
- Un espace littoral soumis à des difficultés du fait de la pression foncière importante, de l'inadéquation des tailles de parcelles et des contraintes environnementales.
- Un espace périurbain où l'agriculture subit également une forte pression foncière et demeure concurrencée par d'autres activités.

Des restructurations profondes sont en cours. Face aux évolutions exigées par la mutation des marchés, des modes de vie et de la concurrence, les activités agricoles et agro-alimentaires se sont profondément restructurées et ont connu une évolution rapide des techniques et des moyens de production, à travers :

- Une diminution régulière du nombre des exploitations : baisse de 17 % du nombre d'exploitations en 10 ans⁸.
- Une progression constante de leur taille : elle atteint 46 ha⁹ en 2010 (moins que la moyenne française : 55 ha).
- Une SAU (surface agricole utile) en baisse constante : -13%¹⁰ en 30 ans (-9 % pour l'ensemble de la Bretagne).

Face à l'évolution du système agricole, à la situation périphérique du territoire et à l'éloignement des marchés européens, il apparaît nécessaire de **créer de la valeur ajoutée** pour être compétitif. L'ambition est donc d'**accompagner la mutation des filières agricoles et agroalimentaires vers un modèle durable**, économiquement et écologiquement. Par ailleurs, l'avenir de l'économie agricole et agro-alimentaire, ainsi que l'émergence de filières prometteuses, s'appuient sur une population active jeune et qualifiée à qui il faut offrir des perspectives à long terme.

1.2 - Contexte réglementaire

Depuis l'approbation du SCoT en 2011, le code de l'urbanisme a évolué consécutivement à l'adoption des différentes lois « Grenelle », de la loi « ALUR » et pour les questions agricoles de la loi LAAF du 13 octobre 2014. Les attentes à l'égard des schémas de cohérence territoriale ont été renforcées et leur contenu modifié en conséquence.

6. Evolution entre 1979 et 2010. ADEUPa Brest, L'agriculture périurbaine et littorale en Pays de Brest, nov. 2012.

7. Chambre d'agriculture du Finistère d'après MSAS Armorique 2013.

8. Evolution entre 2000 et 2010. Chambre d'agriculture du Finistère.

9. RGA 1979, 1988, 2000, 2010 in *L'agriculture périurbaine et littorale en Pays de Brest*, ADEUPa Brest, nov. 2012.

10. Chambre d'agriculture du Finistère. Evolution entre 1979 et 2010.

Article L.122-1-2 du code de l'urbanisme

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, **d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique**, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services ».

Article L.122-1-5 du code de l'urbanisme

Le document d'orientation et d'objectifs [...] arrête, **par secteur géographique**, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et décrit, **pour chacun d'eux, les enjeux** qui lui sont propres.

1.3 - Le SCoT du Pays de Brest et les objectifs de la révision

Après 6 ans de travaux qui ont permis de construire un projet politique partagé, le SCoT du Pays de Brest a été approuvé le 13 septembre 2011. Le SCoT du Pays de Brest affiche des ambitions majeures qui sont l'affirmation de Brest et de son pays comme métropole occidentale de la Bretagne. Il conjugue volonté de développement, équilibre du territoire et qualité du cadre de vie. Il porte le projet de rendre le Pays de Brest plus attractif, plus solidaire, plus riche de ses paysages préservés et de son environnement valorisé.

L'objectif de la révision prescrite par le comité syndical du Pays de Brest le 17 décembre 2014 est d'adapter **le projet aux nouveaux enjeux et aux évolutions de contexte, en s'appuyant notamment sur les acquis de sa mise en œuvre**. La révision sera ainsi une opportunité pour renforcer les ambitions du projet et mieux prendre en compte la diversité et les spécificités du territoire. La révision du SCoT s'avère également nécessaire pour prendre en compte les multiples réformes du droit de l'urbanisme et notamment les lois du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle, et du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR.

Le SCoT du Pays de Brest approuvé est consultable sur <http://www.pays-de-brest.fr/scot-documentation.php>

Le pôle métropolitain du Pays de Brest se donne pour objectifs notamment de :

- Prendre en compte la diversité du territoire du Pays de Brest au regard des paysages, des dynamiques de sous-bassins de vie, des spécificités d'occupation du territoire ;
- Conforter une dynamique métropolitaine du Pays de Brest au sein de l'espace régional. Il s'agira de poursuivre, en l'améliorant, le modèle de développement du SCoT approuvé qui s'appuie sur une organisation urbaine hiérarchisée (métropole, pôles structurants, pôle d'équilibre...) et sur une recherche d'économie de l'espace. Ce principe de hiérarchisation sera décliné à l'habitat, aux commerces et aux services, aux zones économiques, et aux équipements, en lien avec l'offre de déplacement ;

- Renforcer l'accessibilité du territoire aux échelles régionales, nationales et internationales ;
- Préciser les objectifs de production de logements pour accueillir les nouveaux habitants, répondre au desserrement des ménages, mieux accompagner le vieillissement de la population, prendre en compte sa diversité et consolider le lien entre qualité de vie et environnement ;
- Corriger les déséquilibres et revitaliser les centralités, en veillant aux enjeux de solidarité et de renouvellement urbain ;
- Adapter le volet du commerce au regard des nouvelles formes de commercialisation ;
- Offrir des conditions favorables au développement économique et à l'emploi dans ses fonctions métropolitaines et de proximité, dans une optique de sobriété foncière et de maîtrise d'énergie ;
- Confirmer l'espace agricole comme source de richesse et de développement du territoire ;
- Conforter et organiser l'interface terre-mer pour permettre le maintien des activités maritimes professionnelles et de loisirs existantes et le développement des futures activités, tout en préservant les espaces et les ressources ;
- Identifier et qualifier les corridors écologiques pour préserver la biodiversité ;
- Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en favorisant les politiques d'aménagement concourant à la transition énergétique du territoire ;
- Développer l'efficacité de tous les modes de déplacements garante de la préservation de l'environnement ;
- Favoriser le développement des communications par le renforcement de la qualité des infrastructures et des réseaux de communication numérique ;
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire en encourageant et accompagnant les initiatives de structuration et de développement de l'offre touristique, notamment en valorisant les patrimoines culturels maritimes, naturels, architecturaux et urbains du territoire.

1.4 - Territoire concerné

Le périmètre d'étude est celui des 89 communes du Pays de Brest. L'identification des espaces agricoles à enjeux devra donner une vision globale du territoire, mais elle devra aussi **mettre en évidence des particularités plus locales** qui peuvent être importantes pour le futur document d'urbanisme. Elle devra être au besoin **resituée dans les entités géographiques plus vastes** et qui sont pertinentes pour sa compréhension.

2 – MISSIONS DU PRESTATAIRE

La mission a pour objet la réalisation d'un volet agriculture comprenant diagnostic, enjeux et orientations. Le prestataire devra :

- actualiser les données socio-économiques et la dimension spatiale du volet « agriculture » du SCoT en vigueur,
- compléter le diagnostic qui doit être désormais établi au regard des besoins répertoriés en matière « d'agriculture et de préservation du potentiel agronomique »,
- compléter le diagnostic agricole par une thématique « forêt/boisements »,
- réaliser une prospective du foncier agricole, qui aura pour vocation de nourrir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT en termes de préservation du foncier agricole,
- proposer des mesures de préservation de l'activité agricole pour le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).
- mettre en place une concertation avec l'ensemble des parties prenantes pendant tout le processus de l'étude,
- veiller à la transversalité avec les autres thématiques concernant l'espace rural (trame verte et bleue, organisation de l'urbanisation...).

Le prestataire devra concevoir le volet agricole du SCoT comme :

- une analyse objective des forces et des faiblesses, à partir de laquelle pourront être exprimés les enjeux agricoles du territoire et les orientations stratégiques en découlant ;
- une approche dynamique, prenant en compte les tendances et perspectives et les interactions existantes avec d'autres thématiques du SCoT.

Pour rappel, **le SCoT est un document de planification stratégique. Les prestations devront être en adéquation avec le niveau territorial du SCoT.** Elles doivent tenir compte de l'existence d'autres documents de planification relatifs à tout ou partie de la même zone géographique.

Il s'agit de doter les élus et les acteurs locaux d'une cartographie des espaces agricoles à enjeux permettant à la fois de :

- ▶ pérenniser et consolider les activités agricoles et par conséquent, lutter contre l'étalement urbain. Pour éviter l'extension de l'urbanisation au détriment des espaces agricoles, il faut leur donner du sens et les valoriser.

Les espaces agricoles à enjeux seront définis selon cinq fonctionnalités :

- *économique : la production économique*
 - *agronomique : le potentiel agronomique*
 - *environnementale : la qualité paysagère et écologique*
 - *sociale : les besoins récréatifs des citoyens*
 - *alimentaire : les liens entre production et consommation locale ainsi que la santé*
- ▶ mieux orienter l'extension urbaine à venir et permettre aux élus de se positionner sur les espaces agricoles potentiellement urbanisables à terme.

Les espaces agricoles potentiellement urbanisables seront identifiés suivant :

- *leur potentialité agronomique, écologique ou sociale*
- *la proximité d'une desserte en transports collectifs*
- *les besoins en urbanisation, attestés notamment par le taux et le rythme d'utilisation des zones d'activités et d'habitation déjà ouvertes*

Plus précisément, il est attendu du prestataire qu'il :

- **aide les élus à changer de vision sur l'espace agricole**, souvent considéré comme « le vide ou le disponible » à l'urbanisation. L'étude permettra d'apporter des éléments objectifs et de spatialiser l'importance du rôle de l'activité agricole. Dans une visée pédagogique, elle favorisera volontairement l'inversion du regard, partant des besoins de l'espace agricole pour rétrospectivement, imaginer les potentialités d'urbanisation du territoire.
- **réalise un diagnostic accessible à tous, pour mieux comprendre et appréhender le contexte foncier du territoire.** La thématique foncière apparaît en effet souvent comme un domaine où des non initiés ne s'y retrouvent pas facilement.
- **produise une analyse prospective de la maîtrise du foncier agricole sur le territoire du SCoT**, au regard des activités pérennes et des éléments de fragilités des exploitations agricoles, mais aussi de la dynamique des filières agricoles. Le prestataire aura ainsi à produire un référentiel de tendances en cours et à identifier les différentes logiques de valorisation ou de dévalorisation des espaces agricoles.
- **propose une typologie des espaces agricoles à enjeux.** Cette représentation devra faire apparaître plusieurs catégories de foncier : les espaces agricoles majeurs pour la production, les espaces agricoles moins rentables mais à forte valeur paysagère, écologique ou sociale, les espaces agricoles menacés d'abandon.
- **engage un débat sur l'avenir de l'espace agricole du territoire du SCoT** avec un groupe de représentants de tous les acteurs concernés par l'espace agricole afin de croiser les différents regards et d'aboutir à un projet partagé : professionnels agricoles, consommateurs et citoyens, associations environnementales, acteurs forestiers et touristiques, acteurs de la filière agroalimentaire, chambres de commerce et des métiers et de l'artisanat, élus...

Dès lors, la mission du prestataire s'appuiera sur différentes ressources :

- ✓ Documents et acteurs locaux ressources

Le prestataire devra prendre connaissance des éléments du Porter à Connaissance de l'Etat relatifs aux enjeux agricoles. De plus, de nombreuses démarches locales (diagnostic agricole des PLU...) permettent de disposer de données précisées par intercommunalité ou commune. Il s'appuiera sur les données issues du RGA et de la MSA. A titre indicatif, une liste de documents ressources est indiquée en annexe 1 du cahier des charges.

La définition des espaces agricoles à enjeux nécessite des échanges entre les acteurs locaux (experts, élus, techniciens), afin de partager les données et hiérarchiser les enjeux. Le prestataire sera amené à rencontrer ces personnes ressources.

Le prestataire s'appuiera sur les études existantes et proposera une méthodologie pour recueillir les données manquantes. La réalisation de ce volet agricole requiert des compétences spécifiques notamment en matière d'identification et d'analyse des enjeux agricoles.

Le prestataire proposera également une **spatialisation des enjeux** par grandes entités agricoles cohérentes faisant apparaître notamment :

- Les typologies parcellaires
- Les surfaces engagées dans des démarches spécifiques (AOC, bio, MAET...)
- La valeur agronomique/culturelle des sols
- (...)

Le prestataire retenu aura également en charge la thématique « forêt / boisement ». Il s'agit de compléter le diagnostic agricole par une dimension forêt /boisement. Une attention particulière sera apportée au bocage, milieu caractéristique du territoire. Le prestataire devra se mettre en lien avec le prestataire du marché « Elaboration de la trame verte et bleue pour la révision du SCoT du Pays de Brest ».

Le volet agriculture et forêt sera traité autant sous son angle économique que sous son angle spatial. Il comportera un volet prospectif et devra constituer une aide à l'arbitrage du projet de territoire.

L'étude se décompose en 2 phases qui devront faire chacune l'objet d'un rapport :

- phase 1 (juin à octobre 2015) : diagnostic et prospective
- phase 2 (novembre 2015 - février 2016) : définition des espaces agricoles à enjeux et d'une stratégie foncière.

2.1 - Diagnostic et prospective (phase 1)

L'objet du diagnostic est de construire un argumentaire spécifique pour que chaque acteur partage les enjeux d'une bonne prise en compte de l'agriculture et se mobilise tout au long de la vie du SCoT.

Le diagnostic s'appuiera sur les approches et les questions suivantes :

- **Une approche d'ensemble, centrée sur l'occupation du sol**
 - Quelle est l'occupation du sol aujourd'hui et son évolution depuis 1979 ?
 - Quelle est la consommation de terres agricoles ? Est-elle proportionnelle à l'évolution de la population sur le même temps ?
 - Quels sont les principaux effets sur l'économie, l'environnement ou les besoins sociaux, de la disparition de ces terres agricoles ?

- **Une approche centrée sur les espaces particulièrement concernés par la pression foncière**
- Quelle est la cartographie des nouvelles constructions pour l'habitation ?
- Quel est le taux de remplissage des zones d'activités déjà existantes ?
- Quels sont les projets en cours d'extension de zones d'activités ou résidentielles ?
- Pour ces éléments, le prestataire pourra s'appuyer sur les données et l'analyse de l'étude « [Les espaces économiques dans le Pays de Brest](#) » produite par l'ADEUPa.
- **Une approche technique, centrée sur les potentiels agronomiques des sols**
- Quelles sont les potentialités agronomiques des sols ?
- Quel est le profil des terres qui sortent chaque année de l'espace agricole ?
- Le prestataire présentera la méthodologie qu'il choisira pour parvenir à définir le potentiel agronomique des sols, selon une typologie pertinente à l'échelle régionale voire nationale.
- **Une approche environnementale, centrée sur les paysages et la contribution de l'agriculture au maintien de l'équilibre écologique du territoire**
- Quels sont les espaces agricoles sensibles au titre de l'écologie et des paysages ?
- Quels sont les impacts des réglementations environnementales sur les exploitations agricoles ?
- Quels sont les paysages agricoles remarquables ? Et inversement, quelles sont les problématiques paysagères : présence de friches, landes, boisements ?
- Quels sont les espaces agricoles qui peuvent avoir un usage en lien avec la production d'énergie renouvelable ?
- Sur ce volet, le prestataire se rapprochera des bureaux d'étude en charge l'état initial de l'environnement, de la trame verte et bleue et du volet énergie. Les premiers résultats sur les espaces naturels à enjeux du territoire du SCoT devraient être disponibles à l'automne 2015.
- **Une approche sociale, centrée sur les besoins récréatifs et alimentaires des citoyens**
- Quels sont les liens entre production et consommation locale ? Autrement dit, quel est le niveau d'autonomie alimentaire du territoire ?
- Quel est l'usage touristique des espaces agricoles (proximité d'infrastructures touristiques, sous ou sur fréquentations...) ?
- Comment s'exprime la demande en loisirs des citoyens ?
- Quels sont les conflits d'usage potentiels (nuisances,..) et leurs causes ?
- Pour répondre à ces questions, le prestataire s'appuiera notamment sur une démarche participative destinée à entendre des représentants des usagers du territoire.

- **Une approche socio-économique, centrée sur l'activité et la vulnérabilité des exploitations agricoles**

- Quels sont les actifs agricoles et les dynamiques de renouvellement ?
- Quels sont les exploitations qui seront prochainement à transmettre et quels sont les espaces concernés par ces enjeux de reprise ?
- Quels sont les espaces concernés par l'installation sans ou avec aides, des jeunes agriculteurs ?
- Quelle est la dynamique du marché agricole (évolution des prix, des transactions) ?
- Quels sont les impacts des réglementations de santé sur les filières agricoles ?
- Le prestataire s'appuiera sur une étude réalisée par Energ'ence « Etude sur le bois déchiqueté dans le Pays de Brest ».

- **Une approche socio-économique, centrée sur la forêt**

- Quels sont les structures et les superficies forestières ?
- Quels sont les liens entre production de bois et la consommation locale ?
- Quel est l'état des boisements ? (qualité, foncier...)

- **Une approche économique à 10 ou 15 ans, centrée sur les types d'agricultures :**

- Quels sont les terroirs et les systèmes de production aujourd'hui ?
- Quelles sont les activités qui ont le plus progressé et aux dépends de quelles autres ?
- Quelles sont les investissements réalisés sur l'espace agricole (mises aux normes effluents, confort animal et écophyto) ?
- Quelles sont les surfaces déclarées à la PAC et quels sont les impacts possibles de la réforme de la PAC sur les systèmes de production ?
- Quel est le niveau de vulnérabilité de l'agriculture face au changement climatique ou à une crise énergétique ?
- Quels sont les liens entre les entreprises amont (agro fourniture) et aval (abattoirs, transformation, agroalimentaire) avec l'agriculture locale ?

2.2 - Définition des espaces agricoles à enjeux et d'une stratégie foncière (phase 2)

Le PADD du SCoT devra s'exprimer sur l'ambition du territoire en matière agricole et le DOO sur des objectifs chiffrés de réduction de la consommation de l'espace agricole.

A noter que le SCoT approuvé dispose de prescriptions mentionnant une durée de 20 ans pour la définition des espaces majeurs agricoles.

Les résultats de la seconde phase permettront donc de répondre aux trois questions suivantes :

- Quels objectifs de réduction de la consommation du foncier agricole souhaitons-nous respecter ? Sur quels secteurs du territoire et sous quelles conditions ?
- Quel type d'agriculture à privilégier pour l'avenir ? Quel type de relations avec les villes ?
- Quel devenir pour les différents secteurs des espaces agricoles : production agricole, maillon d'une trame verte ou bleue, urbanisation, production d'énergie ?

Cette seconde phase donnera lieu à :

- **L'élaboration participative d'une cartographie des espaces à enjeux**

La détermination des espaces à enjeux devra se faire de manière participative. L'implication des acteurs portera en particulier sur la définition des critères à retenir dans l'identification des espaces à enjeux, qu'il précisera.

Le prestataire fournira les **données cartographiques à une échelle de 1/50 000ème**. Aussi, les secteurs constitués seront indicatifs et ne pourront en aucun cas être directement interprétés à une échelle infra, qui reste celle des PLU et PLUi.

- **Des propositions à intégrer au PADD sur l'évolution souhaitée des espaces agricoles**

En accompagnement de la cartographie, des propositions d'évolution des espaces agricoles devront être proposés afin de permettre aux élus du territoire de prendre un positionnement sur le devenir de l'agriculture :

- les objectifs chiffrés de pérennisation du foncier agricole à 10 ans et 20 ans,
- les espaces agricoles particuliers à protéger de l'urbanisation,
- les besoins potentiels en termes de mise en place d'actions foncières,
- les filières et les types d'agricultures à préconiser.

Dans la perspective de l'élaboration du PADD, le prestataire hiérarchisera les enjeux agricoles identifié par le diagnostic **en fonction des leviers potentiels et des marges de manœuvre** que le SCoT peut mobiliser pour infléchir les tendances. Cela doit contribuer à l'élaboration d'éventuels scénarios puis du PADD, conjointement aux enjeux identifiés pour l'ensemble des questions agricoles et forestières du territoire.

- **Des préconisations à intégrer dans le DOO pour la préservation de l'espace agricole**

Cette étape consiste à formuler des propositions d'orientation et/ou de prescription à intégrer dans le SCoT pour permettre d'assurer la protection des espaces agricoles dans le DOO. Pour ce faire, le prestataire explorera plusieurs outils de protection des espaces agricoles tels que

- Les outils de limitation de la consommation d'espace (volet urbain des Scot),
- La préservation de coupures vertes / coupures d'urbanisation : maintien de zones non urbanisées pour éviter des continuum urbains,
- Une limite à l'extension urbaine (fronts urbains, limites stratégiques,...),
- Une carte des espaces agricoles prioritaires ou stratégiques,
- Une carte des espaces agricoles à protéger,
- ...

Le prestataire fera ses propositions sous la forme de :

- notes descriptives des enjeux et orientations / préconisation par unité agricole cohérente,

- la définition de modalités de transposition des préconisations dans les documents de planification de rang inférieurs.

2.3 - Organisation de la concertation des phases 1 et 2

Le diagnostic et la stratégie foncière devront être partagés par l'ensemble des parties prenantes de l'étude.

La concertation devra s'appuyer à minima sur des rencontres géographiques. Ces ateliers auront pour vocation de faire réagir les participants aux premiers éléments de diagnostic (évolution de l'occupation du sol,...) et de collecter de l'information « subjective » sur les enjeux. Le prestataire définira les modalités de ces rencontres géographiques qui pourront se tenir à l'échelle d'unités agricoles ou paysagères cohérentes, dont le contour reste à définir dans le diagnostic.

3 – DUREE DU MARCHE ET EVALUATION DU NOMBRE DE REUNIONS

Le prestataire devra proposer une méthodologie et un calendrier de travail répondant aux différentes exigences et aux objectifs mentionnés ci-dessus, en cohérence avec le calendrier de révision du SCoT (cf. annexe 2 au présent cahier des charges). L'ensemble des prestations exposées à l'article 2 devront être réalisées avant l'arrêt du projet.

3.1 – Durée du marché

La durée globale du marché est de 14 mois à compter de la notification.

3.2 – Evaluation du nombre de réunions

A minima il est prévu :

- 1 réunion de lancement avec l'instance de suivi
- 1 réunion de restitution de la phase 1 avec le comité de pilotage « volet agricole », pour un partage des constats
- 1 réunion de restitution de la phase 2 avec le comité de pilotage « volet agricole », pour aboutir à une cartographie partagée des espaces agricoles à enjeux

Cette estimation ne comprend pas les réunions de travail intermédiaires et les réunions avec les acteurs, partenaires et/ou personnes ressources, que le prestataire devra estimer dans son offre.

4.1 - Supports de rendu des études

Les documents et cartographies produits devront faire l'objet d'une attention particulière quant à leur clarté, lisibilité, précision, en proposant un langage compréhensible et accessible au plus grand nombre.

Durant les restitutions intermédiaires, les rendus effectués par le prestataire pourront prendre la forme de supports papier et/ou informatiques. Tous les documents d'études seront remis par le prestataire au format informatique sur serveur client ou sur CD, en version Word et pdf, lisibles sur un PC, afin de pouvoir être exploités par le commanditaire ou l'agence d'urbanisme pour son compte. A ce titre, le prestataire s'assurera auprès des services du maître d'ouvrage, pour les fichiers dont l'extension est autre que Word ou Excel, de la compatibilité des fichiers proposés.

Ceci implique :

- qu'une grande vigilance soit apportée à la communication et à la pédagogie.
- que les documents cartographiques soient établis à l'échelle pertinente pour permettre leur bonne lisibilité. Les données SIG, tant définitives que provisoires, seront restituées au format .shp .mif et projetées dans le système RGF93, compatible avec le SIG de l'agence d'urbanisme et des EPCI du Pays de Brest. Les données SIG devront être documentées (discrétion des champs, source de la donnée...).
- les illustrations seront remises en format (.EPS et .JPG)
- les éléments statistiques devront être fournis sous format informatique exploitables (tableur par exemple) et facilement actualisables afin de compléter l'analyse dans le futur sur cette base pré établie.

L'ensemble des documents devront obligatoirement faire mention des sources utilisées pour l'analyse. Le prestataire s'assurera que les études et les livrables seront à jour et en adéquation avec les évolutions légales.

Le prestataire fournira :

✓ Livrables de la phase 1

Le diagnostic se présentera sous la forme de **fiches thématiques** relatives aux approches demandées de deux à cinq pages incluant chacune : une analyse synthétique (constats et perspective pour l'avenir), les indicateurs clés, une cartographie thématique et/ou synthétique (par typologie d'espace notamment), les enjeux, les sources de données et la méthode utilisée.

Pour faciliter l'inversion du regard sur le territoire, **la cartographie** représentera les analyses thématiques dans les limites géographiques de l'espace agricole (à l'exception de l'occupation du sol qui concerne l'ensemble du territoire). Lorsque les données le permettent, les cartes du SCoT privilégieront comme unité géographique les découpages infra-communales, sans pour

autant être précis à la parcelle. En complément et en fonction des sujets, des zooms pourront être produits sur les secteurs à forts enjeux.

Le diagnostic présentera en annexe un **tableau de bord des indicateurs clés** du territoire, à l'échelle du territoire du SCoT et à l'échelle de certaines entités territoriales suivant des enjeux particuliers. Les indicateurs clés du SCoT seront systématiquement comparés à la moyenne régionale, départementale, et lorsque cela semble pertinent, avec ceux d'autres territoires SCoT de taille ou situation similaires. Ces indicateurs ne visent pas l'exhaustivité, mais la bonne représentation des dynamiques en cours, pour un suivi futur du SCoT.

✓ **Livrable de la phase 2**

Le rendu final de l'étude sera remis au maître d'ouvrage en 3 exemplaires papier, dont 1 reproductible et un fichier informatique. Ce rendu comprendra :

- La cartographie des espaces agricoles à enjeux
- Les recommandations stratégiques à intégrer au PADD.
- Les préconisations à intégrer dans le DOO pour la préservation de l'espace agricole. Il s'agira également de définir les modalités de transcription de ces préconisations dans les documents de planification de rang inférieur.

4.2 - Support de présentation des études en réunion

Pour la préparation et la tenue des réunions, le prestataire se rapprochera du maître d'ouvrage pour obtenir sa validation avant toute réalisation de support d'animation. Les documents nécessaires aux réunions de travail seront communiqués 5 jours avant la date de leur tenue.

5 – ACCOMPAGNEMENT DE LA PRESTATION

5.1 - Suivi et pilotage de la prestation

Instance de suivi

Une équipe technique de révision du SCoT est mise en place (Pôle métropolitain, ADEUPa, EPCI). Elle assurera le suivi de la mission en lien avec le comité de pilotage. Elle sera le correspondant permanent de l'équipe chargée de la mission pour faciliter les divers contacts utiles et l'organisation des réunions et concertations.

Instances politiques

- Comité de pilotage de la révision du SCoT (le vice-président du pôle métropolitain et 7 élus désignés par les EPCI)
- Bureau et comité syndical du Pôle métropolitain

La mission sera suivie par un **Comité de pilotage** élargi, composé des élus membres du Comité de pilotage de la révision du SCoT et, selon les besoins de chaque étape, de représentants **de toutes les parties prenantes de l'espace agricole** :

- institutionnels : Etat, région, CDRA, CG
- professions agricoles (chambres d'agriculture,...) et économiques,
- consommateurs et citoyens, écologues,
- acteurs du tourisme et de la forêt

5.2 - Confidentialité

Le prestataire se reconnaît tenu au secret et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution du présent marché. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers, y compris des tiers ou partenaires rencontrés dans le cadre de sa mission pour le pôle métropolitain.

Annexe 1 : documents et acteurs ressources (non exhaustive)

Au-delà des documents de référence cités dans le CCTP ci-dessus, les documents suivants ou contacts de personnes ressources pourront être mis à disposition du prestataire.

✓ Données cartographiques

La plupart des données cartographiques listées ci-dessous sont disponibles sur <https://geo.pays-de-brest.fr> ou sur demande au service SIG de Brest métropole.

- Orthophotoplan 2012 (et éventuellement 2000, 2005, 2009)
- Scan 25, IGN
- Périmètres patrimoniaux et réglementaires (ZNIEFF, ZICO, N2000, APB, PNR, réserves actuelles et en projet ...)
- BD Carto (limites administratives, réseau hydrographique, voies ferrées, voirie, BD Alti et/ou MNT, Zone d'occupation du sol) 2013
- Zonages des PLU communaux
- Cours d'eau (I et II des SAGE), et éléments de rupture
- Inventaires communaux des Zones Humides 2014
- Données propres à chaque intercommunalité quand elles sont disponibles
- ...

✓ Données bibliographiques

- Porter à Connaissance de l'Etat et note d'enjeux
- Documents de planification (SCoT de 2011, dont état initial de l'environnement, projet de SRCE,...)
- Etude agricole pour le SCoT approuvé, 2008.
- Charte du Parc Naturel Régional d'Armorique
- Charte départementale agriculture et urbanisme
- Données environnementales disponibles sur les grands projets d'équipement
- Inventaires communaux trame verte et bleue des PLU Grenelle existants
- Inventaires du bocage
- Etude Energ'ence « Etude sur le bois déchiqueté dans le Pays de Brest ».
- ...

Annexe 2 : calendrier prévisionnel du SCoT

